

3A COLORFOREVER
SARL au capital de 1.000 €
1 rue de Turbigo
75001 PARIS
RCS PARIS 801 016 056

RAPPORT DE GESTION

Présenté par le gérant
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 06 2026

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Toutes précisions et tous renseignements utiles ou souhaités concernant les différents points et documents prévus par la réglementation en vigueur vous seront apportés, lesdits documents étant tenus à votre disposition conformément aux règles.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nos produits se sont élevés à **4 800** Euros

Nos charges d'exploitation se sont élevées à **570** Euros.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **- 891** Euros.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **0** Euro au 31/12/2025.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **3 339** Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'ouverture d'1 boutique COLORFOREVER en Guadeloupe permet à la société 3A ColorForever de percevoir une indemnité mensuelle

Le développement du réseau est suspendu, il devrait y avoir peu d'évolution dans les recettes de la société

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit un bénéfice de 3 339 €, au report à nouveau :

Report à nouveau déficitaire (n-1)	- 21 703 €
Résultat au 31 12 2025	<u>3 339€</u>
Report à nouveau après affectation	- 18 364 €

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, il est porté à la connaissance de l'Assemblée les conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Convention 3A COLOR FOREVER - SARL ALTHURAU:

Avances de trésorerie en compte courant dans le cadre de la convention de trésorerie signée avec notre associé, la société ALTHURAU.

Montant avancé par ALTHURAU au 31.12.2025 : 21 093,09 €

Personne concernée : Monsieur Alexandre DELRIEU associé gérant, également associé gérant de la société ALTHURAU.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Monsieur Alexandre DELRIEU

SARL 3A FINANCE
1 Rue de Turbigo
75004 Paris
RCS Paris 899 639 887

3A COLORFOREVER

SARL au capital de 1.000 €

1 rue de Turbigo

75001 PARIS

RCS PARIS 801 016 056

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En date du 11 juin 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 juin à 8h45

Les Associés de la société 3A COLORFOREVER, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000 € se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société sur convocation de la gérance pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19
- Quitus au gérant
- Questions diverses

Etaient présents :

- Monsieur Aurélien DELRIEU, propriétaire de 30 parts
- Monsieur Alexandre DELRIEU, propriétaire de 40 parts
- Monsieur Alban DELRIEU, propriétaire de 20 parts
- La société ALTHURAU, représentée par Mr Alexandre DELRIEU, propriétaire de 10 parts

TOTAL 100 parts

Seuls associés totalisant la totalité du capital social de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Alexandre DELRIEU, associé gérant, préside l'assemblée et déclare la séance ouverte.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- le texte de l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, la présidence met successivement au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, constatant qu'il a été possible de réunir tous les associés sans observer les dispositions légales et statutaires relatives à la convocation des assemblées générales, ratifie la convocation et la tenue de la présente Assemblée et décharge la gérance de toute responsabilité à cet égard.

Elle donne acte à la gérance du respect de la communication de tous les éléments nécessaires à son information.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu Monsieur Alexandre DELRIEU en son rapport sur la gestion et les explications complémentaires qu'il a pu apporter, approuve le rapport du Gérant et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 laissant apparaître **un bénéfice de 3 135 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée sur proposition du Gérant décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit un bénéfice de **3 339 €**, au report à nouveau :

Report à nouveau déficitaire (n-1)	- 21 703 €
Résultat au 31 12 2025	<u>3 339 €</u>
Report à nouveau après affectation	- 18 364 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée, après en avoir pris connaissance dans le rapport de gestion, approuve sans réserve les conventions relevant des dispositions de l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus à Monsieur Alexandre DELRIEU, gérant, pour sa gestion de l'entreprise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de faire exécuter les résolutions qui précèdent et accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée. Il est 8h55.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant, Président de séance.

Monsieur Alexandre DELRIEU

SARL 3A FINANCE
1 Rue de Turbigo
75004 Paris
RCS Paris 639 639 887

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				☒
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
SARL DELRIEU ALEXANDRE 0141681000				
SIRET	8	0	1	0
	1	6	0	5
	6	0	0	0
	2	1		
Mél : 3acultureofcolor@beautygestion.com				
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
1 RUE DE TURBIGO 75001 PARIS 1ER ARRONDISSEMENT				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
			SIRET	
B ACTIVITÉ				
Activités exercées	DEVELOPPEMENT DE RESEAUX DE DISTRIBUTION			Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, Art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	☐	Zone de développement prioritaire, Art. 44 septdecies	☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2065)				
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2065)				
Base d'imposition :		Taux d'imposition :		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	WAVESOFT	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:	
Tél:			Tél:	
Identité du déclarant:				
Examen de conformité fiscale (ECF)	Prestataire :	Date :	Lieu : PARIS	
		Qualité et nom du signataire: MR	DELRIEU ALEXANDRE GERANT	
Signature :				

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2026

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

G										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾				payées par la société elle-même		a				payées par un établissement chargé du service des titres				b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾										c											
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d											
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾										e											
										f											
										g											
										h											
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾										i											
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j											
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾										Total (a à h)											
H										RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants					Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.														
					Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:														
							à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6											
		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements																
1					2	3	4	5	6	7	8										
I										DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																					
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																					
J										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
RÉMUNÉRATIONS										MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %											
																0%	15%	19%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)										MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
										MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)										MVLТ réalisée au cours de l'exercice											
										MVLТ restant à reporter											
K										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																					
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																					

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026



N° 15949 * 08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A COLORFOREVER										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		1 RUE DE TURBIGO 75001 PARIS 1ER ARRONDISSEMENT															
SIRET		8 0 1 0 1 6 0 5 6 0 0 0 2 1															
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2											
												Exercice N clos le					
												31 12 2025					
												Brut		Amortissements, provisions		Net	
												1		2		3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)												AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *										AB		AC			
		Frais de développement *										CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires										AF		AG			
		Fonds commercial (1)										AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles										AJ		AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes										AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains										AN		AO			
		Constructions										AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles										AT		AU			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes										AV		AW			
		Participations										CS		CT			
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille										CU		CV			
		Créances rattachées à des participations										BB		BC			
		Autres titres immobilisés										BD		BE			
		Prêts										BF		BG			
Autres immobilisations financières *										BH		BI					
TOTAL (II)												BJ		BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements										BL		BM			
		En cours de production de biens										BN		BO			
		En cours de production de services										BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis										BR		BS			
		Marchandises										BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes										BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *										BX		BY			
		Autres créances (3)										BZ	3 679	CA	3 679		
		Capital souscrit et appelé, non versé										CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)										CD		CE		
Disponibilités										CF	50	CG	50				
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *										CH		CI				
	TOTAL (III)										CJ	3 729	CK	3 729			
	Frais d'émission d'emprunt (IV)										CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)										CM						
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)										CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)												CO	3 729	1A		3 729	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes										CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR		
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :										Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A COLORFOREVER				Néant ☐ *	
							Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1...000.)					DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG
	Report à nouveau					DH	(21 703)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	3 339
	Subventions d'investissement					DJ	
	Provisions réglementées *					DK	
	TOTAL (I)					DL	(17 364)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	
	Avances conditionnées					DN	
	TOTAL (II)					DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	
	Provisions pour charges					DQ	
	TOTAL (III)					DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS	
	Autres emprunts obligatoires					DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	21 093
	Instruments financiers à terme					D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	
	Dettes fiscales et sociales					DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	
	Autres dettes					EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	
TOTAL (IV)					EC	21 093	
Écart de conversion passif * et différences d'évaluation					TOTAL (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	3 729	
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			- Écart de réévaluation libre			1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	21 093
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			3A COLORFOREVER				Néant ☐ *		
			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	Biens *	FD		FE		FF		
		Services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ		FK		FL		
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)						FP		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						F1		
	Autres produits (1) (11)						FQ	4 800	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	4 800	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW	570	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX		
	Salaires et traitements *						FY		
	Cotisations sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)					GA	
			- dotations aux dépréciations					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
		Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1	
	Autres charges (12)						GE		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	570	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	4 230	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur dépréciations						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	891	
	Différences négatives de change						GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU	891	
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV	(891)	
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)							GW	3 339	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A COLORFOREVER			Néant ☐ *		
					Exercice N		
Produits exceptionnels (7)(VII)					(VII)	HD	
Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)					(VIII)	HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)						HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *					(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	4 800	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	1 461	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)					HN	3 339	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO	
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières			HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1G	
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *			HP	
			- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)					HX	
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) *			RC	
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI) *			RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3	4 800
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles					A8	
				Dont cotisations facultatives Madelin	A10		
				Dont cotisations facultatives nouveaux plans épargne retraite	A11		
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)					HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A COLORFOREVER										Néant ☐ *										
CADRE A		IMMOBILISATIONS										Augmentations										
												Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à la réévaluation des cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		à une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
												1		2		3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		KF					
CORPORELLES	Terrains												KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre		(dont composants		L9				)		KJ		KK		KL						
		Sur sol d'autrui		(dont composants		M1				)		KM		KN		KO						
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants		M2				)		KP		KQ		KR						
	Autres immo. corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels										dont composants		M3		)	KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *												KV		KW		KX				
		Matériel de transport *												KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique												LB		LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *												LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours												LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes												LK		LL		LM					
	TOTAL III												LN		LO		LP					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G			8M		8T					
Autres participations										8U			8V		8W							
Autres titres immobilisés										1P			1R		1S							
Prêts et autres immobilisations financières										1T			1U		1V							
TOTAL IV										LQ			LR		LS							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG			ØH		ØJ							
CADRE B		IMMOBILISATIONS										Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
												Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence								
												1		2						3		4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		ØØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW		1X			
CORPORELLES	Terrains										IP			LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre				IQ				MA			MB		MC							
		Sur sol d'autrui				IR				MD			ME		MF							
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS				MG			MH		MI							
	Installations techniques, matériel et outillages industriels										IT			MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers										IU			MM		MN		MO			
		Matériel de transport										IV			MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier										IW			MS		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers*										IX			MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours										MY			MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes										NC			ND		NE		NF				
	TOTAL III										IY			NG		NH		NI				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ			ØU		M7		ØW			
Autres participations										IØ			ØX		ØY		ØZ					
Autres titres immobilisés										I1			2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières										I2			2E		2F		2G					
TOTAL IV										I3			NJ		NK		2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4			ØK		ØL		ØM					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SARL 3A COLORFOREVER						Néant ☒ *	
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	5
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾		
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
		①	②	③	④	⑤	⑥		
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A COLORFOREVER										Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC							
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO							
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU		QV		QW		QX							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR							
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY		Total général non ventilé (NW – NY)				NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A COLORFOREVER						Néant ☐ *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A COLORFOREVER						Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*		(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	UO	)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	3 679		3 679				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP							
	Groupe et associés (2)				VC								
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR									
Charges constatées d'avance				VS									
TOTAUX				VT	3 679	VU	3 679	VV					
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
					1		2		3		4		
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine			VG								
		à plus d'1 an à l'origine			VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A											
Fournisseurs et comptes rattachés		8B											
Personnel et comptes rattachés		8C											
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D											
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW									
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilées			VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI			21 093		21 093						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K											
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2											
Produits constatés d'avance		8L											
TOTAUX		VY			21 093		VZ		21 093				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ				(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A COLORFOREVER				Néant ☐		Exercice N clos le								
								3	1	1	2	2	5			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	3 339	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI) *		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			XW					
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)										I7					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7					
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)								I8					
			- imposées au taux de 0%								ZN					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme								WN					
			- Plus-values soumises au régime des fusions								WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ						
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3						
										TOTAL I	WR	3 339				
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *										WT						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)										WU						
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV					
			- imposées au taux de 0 %								WH					
			- imposées au taux de 19 %								WP					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure								WW					
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ					
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			)	XA						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX						
Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *										ZY					
	Majoration d'amortissement *										XD					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 <i>quindecies</i> A) *	HT	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)		L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)		L5			XF				
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i> *)		PA							
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i> *)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i> *)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i> *)		XC							
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i> *)		PB								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)		YH					XG					
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)		YC										
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)		YD										
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 <i>decies</i> F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI										
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)		YL													
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2						
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{		Bénéfice (I moins II)		XI	3 339							
				{		Déficit (II moins I)					XJ					
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											XL 3 339					
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			XO					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A COLORFOREVER		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	21 703
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	3 339
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	18 364
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	18 364
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
			YN	YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A COLORFOREVER										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(24 838)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 135		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	(21 703)		Report à nouveau	ZG							
								(N.B : le total I doit être égal au total II) TOTAL II	ZH				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT							
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ							
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	418						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage					YV							
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	152						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					ZJ	570						
	- CFE et CVAE					YW							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS	)	9Z							
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD					YX							
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY							
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025)*					ØB							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	4.55 %						
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0					ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *					RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *					RH							
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ								
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						JQ						
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						JR						
	Revenu brut social (si le montant est négatif)						JS						
	Revenu brut social (si le montant est positif)						JT						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2058C

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A COLORFOREVER				Néant ☒ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	
10		11					
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3A COLORFOREVER		Néant ☒ *										
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷</td> <td></td> </tr> <tr> <td>❶ Entreprises soumises à l'IS</td> <td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶</td> </tr> <tr> <td>❷ Entreprises soumises à l'IR</td> <td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶</td> </tr> </table>						Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷			❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶		❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶	
Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷														
❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶													
❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶													
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU														
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %										
①		②		③										
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *														
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)								
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %										
①		②		③	④	⑤								
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		3A COLORFOREVER				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③		④		⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 3A COLORFOREVER		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025
		Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
- Dont apprentis		YF	
- Dont handicapés		YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
TOTAL 1		OX	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)		OG	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.		SA	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY		
Date de cessation	HR		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § *Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § *Déclaration des effectifs*

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2026

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 2 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le		3 1 1 2 2 0 2 5										N° SIRET		8 0 1 0 1 6 0 5 6 0 0 0 2 1											
Dénomination de l'entreprise		3A COLORFOREVER																							
Adresse (voie)		1 RUE DE TURBIGO																							
Code postal		7 5 0 0 1					Ville		PARIS 1ER ARRONDISSEMENT																
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE		P1		1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		P3		10															
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE		P2		3		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		P4		90															
TOTAL DES LIGNES P1 + P2		P5		4.00		TOTAL DES LIGNES P3 + P4		P6		100.00															
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :																									
Forme juridique		ALTHURAU																							
N° SIREN (si société établie en France)		7 5 3 9 7 2 2 1 5										% de détention		10.00		Nb de parts ou actions		10							
Adresse		N°		1		Voie		RUE DE TURBIGO																	
Code postal		75001					Commune		PARIS 1ER ARRONDISSEMENT										Pays		FR				
Forme juridique																									
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention				Nb de parts ou actions									
Adresse		N°				Voie																			
Code postal							Commune												Pays						
Forme juridique																									
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention				Nb de parts ou actions									
Adresse		N°				Voie																			
Code postal							Commune												Pays						
Forme juridique																									
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention				Nb de parts ou actions									
Adresse		N°				Voie																			
Code postal							Commune												Pays						
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :																									
Titre (2)		Nom de famille		DELRIEU										Prénom(s)		ALEXANDRE									
Nom d'usage												% de détention		40.00		Nb de parts ou actions		40							
Naissance :		Date		28/03/1978					N° Département		75014		Commune		PARIS 14EME ARRONI					Pays		FR			
Adresse :		N°		73B		Voie		AVENUE CHARLES DE GAULES																	
Code postal		95160					Commune		MONTMORENCY										Pays		FR				
Tire (2)		Nom de famille		DELRIEU										Prénom(s)		AURELIEN									
Nom d'usage												% de détention		30.00		Nb de parts ou actions		30							
Naissance :		Date		07/07/1981					N° Département		75014		Commune		PARIS 14EME ARRONI					Pays		FR			
Adresse :		N°		8		Voie		RUE DE L HERMITAGE																	
Code postal		95160					Commune		MONTMORENCY										Pays		FR				

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

2059F

EXTENSION 2



CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)		Nom de famille	DELRIEU	Prénom(s)	ALBAN			
	Nom d'usage		% de détention	20.00	Nb de parts ou actions	20		
Naissance :	Date	13/04/1988	Code postal	75014	Commune	PARIS 14EME ARRONDISSEME	Pays	FR
Adresse :	N°	51	Voie	AV GENERAL DE GAULES				
	Code postal	95880	Commune	ENGHIEN		Pays	FR	

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)				
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		Code postal		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code postal		Commune			Pays		

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)				
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		Code postal		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code postal		Commune			Pays		

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)				
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		Code postal		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code postal		Commune			Pays		

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)				
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		Code postal		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code postal		Commune			Pays		

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)				
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		Code postal		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code postal		Commune			Pays		

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2026

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☒*

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	5
Dénomination de l'entreprise	3A COLORFOREVER							
Adresse (voie)	1 RUE DE TURBIGO							
Code postal	7	5	0	0	1	Ville PARIS 1ER ARRONDISSEMENT		
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :					P5			
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention			
Adresse	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention			
Adresse	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention			
Adresse	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention			
Adresse :	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention			
Adresse :	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention			
Adresse	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention			
Adresse	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Numéro SIREN / IDSP	801016056
Désignation du déclarant	3A COLORFOREVER 1 RUE DE TURBIGO 75001 PARIS 1ER ARRONDISSEMENT 0141681000
Code activité NAF	4618Z
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☒ Pas de conseil ☐ Comptable ☐ Cabinet Conseil ☐ Expert - Comptable
------------------------	---

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2025
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2025
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----